

ILS VEULENT FAIRE PLUS AVEC MOINS : ILS BRISERONT NOTRE ADMINISTRATION !

Après une décennie de suppressions de postes infligées sur un mode uniquement comptable, les « élites » administratives et politiques ont fini par constater ce que la CGT, avec les agents, dénoncent en boucle depuis des années : la machine ne fonctionne plus. Les missions ne sont plus assurées correctement et l'augmentation de la souffrance au travail fait craindre à nos dirigeants une crise à la France télécom. La radicalisation de l'austérité imposée par Bruxelles ajoute à la destruction des emplois des baisses drastiques des frais de fonctionnement. Pour autant, en termes d'affichage, le ministère des finances doit rester, à côté d'administrations sanctuarisées comme la police ou l'éducation, le principal gisement d'économies de la fonction publique de l'État.

C'est la quadrature du cercle. Les crânes d'œuf de Bercy ont donc phosphoré tant et plus pour finalement pondre la « démarche stratégique ». Les recettes utilisées sont somme toute assez classiques : Il s'agit de concentrer les services sur des entités plus importantes pour diluer le manque d'effectifs. On habille le tout avec un simulacre de démocratie participative et il n'y a plus pour les pléthoriques services de communication de la direction générale qu'à élaborer une bonne stratégie marketing.

Ce qui est nouveau et dangereux, c'est l'ampleur sans précédent des restructurations qui se profilent. Le maillage territorial de notre administration sera bouleversé (merci la réforme de l'intercommunalité), certaines missions sont menacées (publicité foncière, domaine) et la tendance à la régionalisation, déjà entamée pour les services sociaux ou l'informatique, conjugué à l'acte trois de la décentralisation, fait peser de lourdes menaces sur l'égalité devant le service public, mais aussi sur nos garanties statutaires.

Prendre conscience des dangers de la démarche stratégique pour mieux la combattre, c'est vital pour l'avenir de notre administration et de ses agents !

DÉMARCHE STRATÉGIQUE : MODE (DE DESTRUCTION) D'EMPLOI

Dans le département, la démarche stratégique, malgré les relances de la direction, n'a recueilli que 26 contributions (sur plus de 700 agents), dont 5 viennent de cadres supérieurs. De l'aveu même de Philippe Cognon, investi de cette mission, les réponses partent dans tous les sens et il est difficile de dégager une quelconque cohérence. C'est donc sur ce type de méthode très douteuse que la direction générale s'est appuyée pour accoucher d'une synthèse présentant les principales pistes d'évolution de notre administration.

C'est ce document, encore confidentiel, que s'est procuré la CGT. Il dessine un avenir bien sombre pour nos missions, et bien sûr pour les conditions dans lesquelles nous les exerçons. On ne sait encore rien des modalités et de la date de leur mise en place, d'autant que lors du dernier Comité Technique de Réseau, consacré au sujet, l'attitude de l'administration a conduit les organisations syndicales à quitter la séance. Mais le constat, sans doute rapide, qu'il n'est plus possible de continuer à supprimer massivement des emplois à la DGFIP en maintenant l'exécution de ses missions, fait craindre une application imminente. D'ores et déjà, en Vaucluse, le directeur départemental des finances Publique a refusé de s'engager sur l'absence de fermetures de postes en 2014.

1- Le risque de régionalisation

Déjà mis en place pour l'informatique ou l'action sociale, peut être bientôt dans le domaine de la formation professionnelle, c'est un des axes principaux sur lequel la DGFIP travaille. Sa cohérence avec l'acte III de la décentralisation fait craindre qu'elle connaisse un essor considérable. Le document de synthèse déborde de termes précédés du préfixe « supra » : supra départemental, supra régional, à quand l'administration supra-nationale ?

La proposition la plus lourde concerne le contrôle fiscal. **Les DIRCOFI absorberaient la quasi totalité de la mission au détriment des brigades départementales, mais également des PCE et des BCR.** Il est proposé également, pour les « petits départements », donc le Vaucluse, de regrouper les **Pôles de recouvrement forcé à un niveau « supra-départemental »**, hypothèse cohérente avec la précédente puisque les PRS prendraient en charge les créances des DIRCOFI.

Cette logique contaminerait également la fiscalité des professionnels puisqu'un certain nombre d'**actes de gestion** (créations, procédures collectives, défaillants,...) seraient **transférés à des centres** (sortes de CPS/CIS des professionnels) à l'échelon départemental OU régional.

L'**administration des domaines** serait également **régionalisée**, non sans l'avoir, au passage, amputée d'un certain nombre de missions (gestion du patrimoine privé, saisine par les collectivités locales pour les évaluations).

Outre ces domaines particuliers, les directions locales perdraient la main sur, en vrac et dans le désordre : **la fiscalité directe locale, le contentieux juridictionnel (direction), la gestion et le recouvrement des amendes ou les bénéfices agricoles forfaitaires (SIP).**

Pour les ressources humaines, après les payes et la gestion des pensions, les fonctions de correspondant handicap et de chargé de prévention seraient régionalisées. Vive la proximité !

2- Le culte de la dématérialisation

Le document précise bien que c'est « non exhaustif » ! **Tous les métiers seront touchés par cette dématérialisation** « entrante et sortante » (!) qui n'est pas à condamner en soi, mais dont on sait bien qu'elle est le prétexte principal aux suppressions d'emplois.

De manière prévisible, le **télépaiement** sera **étendu à tous les domaines possibles** (dépenses de l'Etat, dégrèvements,...). Dans le secteur local, les transferts de données avec les ordonnateurs seront systématisés et le **stockage des pièces justificatives dématérialisées** par ces derniers.

Dans le domaine des professionnels, le **contentieux** serait **entièrement dématérialisé**, ainsi que les dossiers des redevables. Les **quitus automobiles** pourraient être obtenu sur Internet et centralisé, tiens donc, **au niveau régional.**

Les particuliers ne seront pas en reste avec l'usage systématique du courriel, l'extension de télé@ctes aux avocats et à d'autres administrations et la possibilité pour les usagers de corriger eux-mêmes les données cadastrales les concernant!

Petite cerise sur le gâteau : nos bulletins de salaires seraient également dématérialisés !



3- « Modernisation » de nos conditions de travail

Au moment où le **télétravail** n'a plus la côte dans les entreprises privées, on va le promouvoir dans notre administration. C'est envisagé le plus sérieusement du monde dans les domaines des dépenses (secteur public local) ou les services facturiers.

L'on reparle également du **travail à distance** dans les SIP (mises à jour IR et TH, fiabilisation des états civils,...), dans les SIE (recouvrement de la CFE, relance, créations/modifications/dissolutions,...), dans les trésoreries mixtes (recettes SPL,...) et en direction (contentieux).

En termes de pilotage et d'encadrement, les machins technocratiques du type « maîtrise des risques » ont de beaux jours devant eux, ça n'est pas là -dedans qu'ils vont sabrer des emplois ! Certaines choses sont cependant effrayantes : **contrôle a posteriori des payes, relèvement « maîtrisé » du taux d'erreur patrimoniale, promotion du courage comme valeur managériale (!!!).**



4- Et les agents dans tout ça ?

Toutes les belles promesses de la fusion, dont certaines ont tout de même été actées dans les textes, ont du plomb dans l'aile. On promet déjà la **banalisation des filières**, à réaliser le plus rapidement possible dans les SIP. Pour les mutations, le concept des **RAN** serait **remis en cause**, de même que le **délai de séjour** d'un an. Pire : **des règles de gestion à deux vitesses** seraient instaurées selon les départements (promotion interne favorisée dans les départements peu demandés) et les postes à profil étendus, voire généralisés. On passe les élucubrations sur le dialogue social pour arriver à l'essentiel : qu'est ce que les agents vont y gagner ? En cherchant bien, on a trouvé. Ils vont améliorer la « reconnaissance informelle » et valoriser les agents par l'octroi de **médailles**.

Si, si, ils ont osé nous refaire le coup ! Ils envisagent également la mise à disposition de psychologues, « voire de socio-psychologues », on est chez les fous ! Nulle trace, en revanche, d'augmentation de salaires.

5- Exemples concrets piochés dans le document :

- **Maillage territorial** : « Engager une réflexion globale sur l'implantation territoriale des services , sur la définition d'une **taille critique minimale** », « **Réorganiser** à terme le **réseau** des petites structures conservées en milieu rural en les **fusionnant**», « faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale ». Tout est dans le texte ! Le DDFIP a d'ores et déjà annoncé qu'il travaille sur le **regroupement de la gestion de tous les hôpitaux sur les deux trésoreries hospitalières**. Cumulé avec la proposition du document de regrouper le **recouvrement de l'impôt dans les SIP**, on peut être inquiet sur le sort de beaucoup de trésoreries mixtes.
- **Fiscalité des particuliers** : **disparition des cellules CSP, regroupement des pôles recouvrement des grands sites sur un seul SIP**,...
- **Bloc foncier** : **Accès à FIDJI** (fichier Informatisé des Données Juridiques Immobilières) ainsi que la **BIA** (Base Image Automatisée) **pour les notaires** permettant de traiter les demandes de renseignements urgentes pour préparer les actes, ce qui tendrait vers un début d'externalisation des missions des SPF. **Mise en place de pôles civilistes** pour créer un interlocuteur unique **regroupant la fiscalité immobilière, l'enregistrement et les services de publicité foncière**. Mise en ligne sur le portail fiscal d'éléments de constitution de locaux pour permettre **l'auto correction en ligne** suite à un contentieux. Création de **pôles topographiques** et de gestion cadastrale intégrant les brigades régionales foncières. Cette fusion permettrait un recentrage sur les missions purement topographiques déconnectées des secteurs fonciers, abandonnant ainsi leur mission fiscale.
- **Fiscalité professionnelle** : création de structures départementales, voire supra-départementales, pour la gestion des créations d'entreprises, les procédures collectives, les régularisations de la défaillance (taxation d'office), timbres fiscaux et débitants. Sans compter des propositions farfelues telles que la suppression du régime RSI ou des acomptes de TVA !

6- Les propositions de la CGT :

Dès son annonce, la CGT Finances Publique n'a eu de cesse de condamner la démarche stratégique. Traduction concrète pour notre ministère de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), ce nouveau gadget poursuit les mêmes objectifs que la RGPP. Pour notre organisation syndicale, il est hors de question de s'inscrire dans ces logiques liquidatrices d'accompagnement ! C'est pourquoi, nous refusons de participer à la démarche stratégique et appelons les agents à rentrer en résistance contre cette dernière.

Construire le rapport de force le plus large, pour faire respecter les engagements présidentiels de rupture avec la RGPP et obtenir l'ouverture de négociations sur toutes les revendications posées, constitue, selon nous, le fondement de la démarche unitaire entreprise à la DGFIP. La CGT Finances publiques appelle à construire la contre-démarche stratégique. Elle invite dans le cadre le plus large et le plus unitaire possible à débattre dans tous les services et à formuler leurs exigences en lieu et place des contre-réformes proposées. Sur cette base, elle préconise la tenue d'états généraux dans les directions dans la perspective d'une manifestation nationale à la rentrée.

BRÈVES, BRÈVES, BRÈVES, BRÈVES, BRÈVES, BRÈVES,

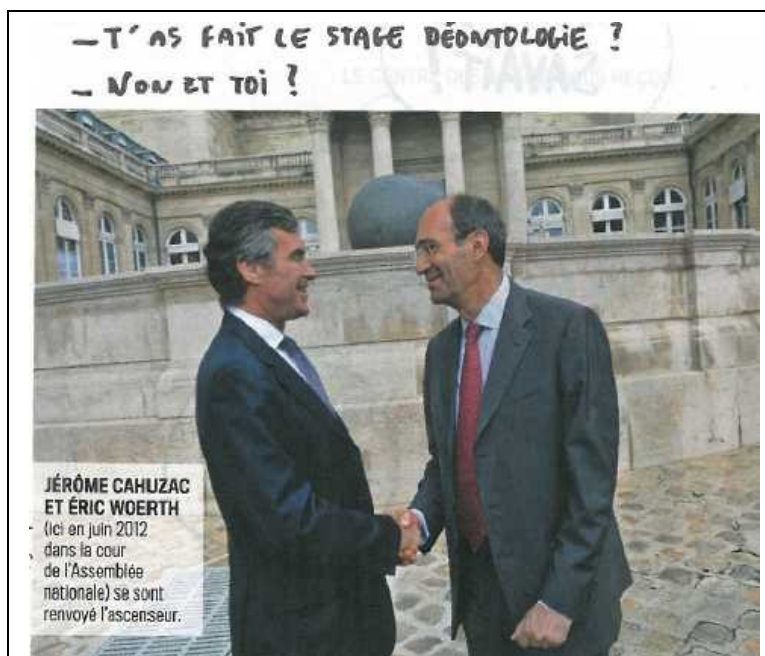
Le 14 mars dernier, une délégation de la CGT Finances publiques, dont plusieurs militants du Vaucluse, se sont invités à la délégation à Marseille où se tenait une réunion interrégionale sur l'avenir du cadastre, de la publicité foncière et du pôle civiliste, qui doit regrouper les services de l'enregistrement, de la fiscalité immobilière au sein des Services de Publicité Foncière (ex-conservations des hypothèques). Après avoir menacé de pénétrer de force, les camarades ont été reçus par Thierry Duffant, actuel « numéro trois » de la DGFIP. Entrevue très décevante où, malgré leur insistance, aucune réponse précise, ni rassurante, n'a été donnée aux agents présents.

Réponse d'un chef de service, après que des agents, inquiets pour le déroulement de la campagne d'impôt sur le revenu, l'aient

interpellé sur les problèmes de personnel : « moi, je ne me mêle pas des problèmes personnels » ! Avec ce genre de champion du monde, le terme de management prend tout son sens.

Menace sur les services sociaux : notre collègue Léliane Valat est partie en retraite en avril. Nous la lui souhaitons excellente et la remercions pour le travail effectué au sein de la délégation de Vaucluse. Comme prévu, elle ne sera pas remplacée. Il n'y a donc plus qu'une personne pour faire « tourner » la délégation, alors qu'ils étaient trois il y a deux ans ! La CGT vous invite, si ça n'est déjà fait, à signer massivement la pétition intersyndicale demandant l'arrêt de la paupérisation de l'action sociale dans notre ministère.

Notre camarade Pierre-Yvon Dalino, éminent vérificateur et secrétaire adjoint du syndicat, est parti goûter une retraite méritée depuis avril dernier. Nous la lui souhaitons longue et heureuse et nous savons que nous pouvons compter sur lui pour les combats à venir pour nos retraites ! Il reste bien sûr membre de la commission exécutive ainsi qu'à l'UD CGT 84.



L'assemblée générale de la section 84 de la CGT Finances publiques aura lieu le 6 juin à L'Isle Sur La Sorgue au restaurant le Pescador (au partage des eaux). Venez nombreux nombreuses.

La CGT se réjouit de l'abrogation du jour de carence en cas de congé maladie. Cependant, de nombreux agents ont subi des ponctions sur leurs traitements en 2012 ou en subiront en 2013. À la demande de la CGT, la direction a communiqué le nombre de jours de carence retenu en 2012 : 371, c'est un manque à gagner énorme pour des agents déjà touchés par plusieurs années de baisse de pouvoir d'achat. La CGT continue de revendiquer l'application rétroactive de l'abrogation de cette mesure inique. À l'appui de cette demande, elle remettra symboliquement, lors d'un prochain Comité Technique Local, les demandes de remboursement qu'elle a recueilli ces derniers mois.

Suite à la demande de la CGT, les représentants du personnel ont eu, lors du dernier CTL, communication du taux de couverture en

emplois du département. En langage clair, il s'agit du rapport entre les emplois théoriques et « réels ». Ce taux s'établit à ce jour à 93,6%. Autrement dit, il manque aujourd'hui dans notre département plus de 40 agents (équivalent temps plein) pour compenser les sous effectifs mais également les temps partiels et autres absences.

Lors de ce même CTL, la direction a présenté aux représentants des personnels le bilan de la formation professionnelle. La CGT a saisi cette occasion pour demander solennellement à la direction de rembourser de nouveau les frais de parking des stagiaires. En effet, cette mesure va décourager beaucoup de collègues de suivre des stages sur Avignon. Le directeur n'a pas totalement fermé la porte et a répondu que cette mesure serait évaluée. Pour nous, c'est simple, il faut revenir immédiatement sur cette décision.